



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

LA PESSE / LES BOUCHOUX

4 Sur la Place
39370 LES BOUCHOUX

Tél./Télécopie : 03 84 42 79 91

sivos.lapesse.lesbouchoux@wanadoo.fr

Comité syndical du 30 janvier 2025 Procès-verbal

Présents : Augé-Chevassus Caroline (Présidente), Poncet Mickaël (Vice-Président, Carnot Julien (Délégué titulaire)

Excusés : Collin Benoit (Délégué titulaire), Grand Clément Audrey (Délégué suppléante), Grenard Jérôme (Délégué suppléant).

Également présent : Sylviane Bastié (adjointe administrative)

Secrétaire de séance : Poncet Mickaël

Rédacteur : Caroline Augé-Chevassus

Début de la séance 20h15.

1/ Approbation du Compte rendu

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2/ Suivi des impayés

Il demeure encore quelques impayés cantine et garderie de l'année scolaire précédente pour un montant d'environ 300 euros.

3/ Approbation des Comptes 2024

Les comptes 2024 définitifs n'ont pas pu être édités à temps pour des raisons administratives que Sylviane Bastié expose (interlocuteurs absents). Toutefois, un état de pointage des dépenses est présenté en séance. Il sert de base de discussion pour le point suivant.

Globalement, on peut souligner que le SIVOS n'a pas eu de difficultés de trésorerie cette année. Aucun appel supplémentaire n'a été réalisé auprès des communes.

Les subventions Région pour la participation aux frais de transport scolaire du SIVOS (salaire des accompagnateurs) n'a pas été perçue en 2024. Sylviane relance la Région.

Le solde de trésorerie au 31/12/2024 était de 19 255€.

Les dépenses d'investissements 2024 sont :

26 127€ (capital remboursé) + 7 739€ (intérêts remboursés) soit 33 866€ pour l'école des Bouchoux (idem 2023).

5 288€ d'immobilisations corporelles : 3 tablettes, tables et chaises adaptées aux petits, 2 lave-vaisselles, 1 lave-linge (contre 0€ en 2023)

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont :

Le chapitre 11 Dépenses à caractère générale s'élèvent à 61 328€ contre 56 315€ en 2023.

Le chapitre 12 et 65 Dépenses de personnel s'élèvent à 110 818€ contre 122 172€ en 2023 en lien avec un départ en retraite, l'arrêt de la subrogation maladie, le transfert d'un agent vers Les Francas, la stabilité du personnel (pas de prime de fin de contrat, pas de congés à payer).

4/ Débat d'Orientation Budgétaire

On prévoit pour 2025 :

33900€ d'investissement pour le site des Bouchoux (remboursement travaux 2007)

11000€ d'investissement pour le site de La Pesse (défaut toiture maternelle malheureusement hors garantie décennale et aménagements mobiliers demandés par la PMI). Cette dépense a déjà été réalisée en urgence (suite audit été 2024) mais assumée par la commune de La Pesse. Suite au CS du 4/12/2024 et lecture des statuts, il apparaît qu'elle aurait dû être assumée par le SIVOS (mobiliers et bâtiments construits ensemble). La manière de l'affecter sera discutée avec M Jarno.

2000€ d'immobilisations corporelles (frigo ou autre). Quid des portails ?

79975€ pour le chapitre 11 Dépenses à caractère générales de sorte à tenir compte de l'inflation, de la prestation Francas sur 12 mois (et non 4 mois comme en 2024).

102550€ pour les chapitres 12 et 65 Dépenses de personnels en lien avec le transfert d'une partie de la masse salariale vers Les Francas, et le départ en retraite d'un agent en arrêt maladie.

La question des participations des communes extérieures est posée. Les frais de scolarité doivent obligatoirement être pris en charge par les communes tierces dès lors que la dérogation a été acceptée. Mais qu'en est-il des frais périscolaires ? Peut-on imposer à une commune de contribuer à ceux-ci ? M Jarno sera sollicité. 5 enfants de Champfromier et 1 de Belleydoux rentreraient dans ce cadre.

5/ Suivi mutuelle et prévoyance

Sylviane travaille depuis le début du mois aux adhésions des agents. Elle doit se déplacer sur les 2 sites pour voir les agents et finaliser les dossiers.

A ce jour, 3 agents souhaitent souscrire à la mutuelle. 2 agents préfèrent opter pour les assurances de leurs conjoints. 3 agents souhaitent la prévoyance.

6/ Contrat Copieur

Julien Carnot présente les échanges qu'il a eu avec les fournisseurs :

- Nous sommes désormais propriétaire des copieurs. Nous n'aurons plus à payer de location.
- Koésio propose une maintenance de ces copieurs pour un montant équivalent à la dépense actuelle de maintenance.
- Globalement nos dépenses vont donc diminuer.

- Solliciter de nouveaux copieurs est également possible avec location et maintenance mais pour un montant bien plus élevé.
- En cas de panne ou casse, des nouveaux copieurs pourront alors être demandé dans le cadre de nouveaux contrats.

Le Conseil Syndical sollicite donc Koésio pour le simple contrat maintenance. Nous solliciterons de nouveaux copieurs, une fois ceux-ci hors services.

Fin de la séance : 22h30.

A handwritten signature or mark, possibly a stylized 'K' or 'S', located in the center of the page.